



COMMUNIQUÉ

Aux Présidents (es) des clubs de la Ligue.

Le Bureau de la Ligue Réunionnaise de Football vous informe que dans le cas d'une reprise éventuelle sous quinzaine - des entraînements, matchs amicaux, regroupements inter-ligues – et si les conditions le permettent et que les Autorités marquent leur accord, vos joueurs (es) devront être licenciés(es) et assurés(es).

Pour cela, nous tenons à vous rappeler qu'il est nécessaire d'envoyer vos bons de commandes pour la validation des licences.

Le Bureau.